

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS575

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 9 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, suivant la proposition des rapporteurs généraux lors de la commission mixte paritaire (CMP), propose de supprimer l'article 9 *ter* A.

Les fragilités du dispositif l'exposent à la censure du juge constitutionnel.